

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 56/2024

Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission technique, constituée par son président, M. Maxime Saby, et ses membres, M. Juan Carballo et M. Nathan Vannay, rapporteur, s'est réunie le lundi 26 août 2024, en présence de M. Denis Favre, Municipal, Mme Jennifer Dagon, Municipale, et M. Nicolas Ray, Secrétaire Municipal. La Commission remercie les représentants de l'exécutif pour les informations complémentaires fournies et les réponses apportées à nos questions.

La Commission s'est réunie une seconde fois le 9 septembre pour finaliser le rapport et délibérer.

Introduction

Le logiciel, actuellement utilisé au sein de la commune pour la gestion des procès-verbaux, a environ 30 ans. Il n'est plus supporté depuis de nombreuses années et ne fonctionne aujourd'hui plus qu'à 10-15 % de ses capacités. À titre d'exemple, les impressions ne sont plus possibles.

Dès lors, il est nécessaire d'acquérir une nouvelle solution, adaptée aux besoins actuels, qui permette un gain de temps et une plus grande efficacité dans le suivi des tâches et des décisions.

Analyse des variantes

Trois autres solutions ont été envisagées :

- **Elo**, qui est le produit GED (gestion électronique des documents) de la commune et offre une solution complète, mais beaucoup plus coûteuse. Cette option n'a donc pas été retenue.
- **T2i Meetings**, une solution valaisanne, qui semble ne plus fonctionner de manière satisfaisante.
- **Urbanus**, un produit très complet, mais cher en comparaison des besoins de notre commune.

La solution retenue est **eSéance**, utilisée par environ 150 communes en Suisse romande.

Application eSéance

M. Ray nous a fait une démonstration du produit, qui se présente sous la forme d'une interface web intuitive. Cette application permet une intégration avec notre système de GED actuel. M. Favre nous a confirmé que la solution technique a été validée par Artionet (fournisseur de eSéances), ECM Solutions (fournisseur de la GED) et Silicom (prestataire informatique).

Cette application permet aux chefs de service d'ajouter directement des points de discussion à l'ordre du jour des séances de Municipalité. Un délai est défini pour soumettre ces points, et chaque utilisateur peut suivre les tâches et décisions prises via une interface dédiée. Un système de notifications par email est également disponible pour informer les utilisateurs, notamment sur l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 56/2024

Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux

Utilisation et Licences

Le nombre d'utilisateurs pouvant utiliser l'application n'est pas défini et n'a pas de limite. Actuellement, il est estimé à environ 14 utilisateurs au sein de la commune. La solution offre une grande flexibilité grâce à des configurations par univers. Un univers sera utilisé pour la partie des procès-verbaux des séances du conseil municipal. Il serait également envisageable d'avoir des univers distincts pour les chefs de service et même pour le conseil communal.

Cette application offre une solution de procès-verbal et de gestion de tâches cohérente aux différents niveaux de l'administration communale.

Réimportation des Données

Les données à ré-importer dans la nouvelle application eSéance proviennent du système actuel développé sous MS Access. L'objectif principal est de transférer l'ensemble des points et ordres du jour pour assurer la continuité et l'intégrité de l'historique communal. Cette réimportation permettra de conserver une trace des décisions et des discussions passées.

Hébergement de l'Application

L'application eSéance sera hébergée chez un prestataire reconnu par le fournisseur, et non dans les bâtiments communaux. Cela garantit une infrastructure de haute disponibilité et sécurisée, tout en réduisant les besoins en maintenance locale.

Sécurité et Authentification

L'application prévoit une intégration avec une authentification à double facteur fournie par eSéance. Toutefois, la Commission a discuté de l'opportunité d'une intégration SSO (Single Sign-On) avec l'Active Directory, qui permettrait de lier l'application eSéance au système de gestion des utilisateurs et mots de passe déjà en place au sein de la commune. Cette intégration, si mise en place, permettrait une authentification simplifiée et sécurisée pour les utilisateurs de la commune. Cette solution offrirait un niveau de sécurité supplémentaire en harmonisant les politiques de gestion des utilisateurs et des mots de passe, et en simplifiant l'administration des comptes.

La Commission propose un amendement pour inclure cette fonctionnalité, ce qui entraînerait une augmentation du budget de CHF 2'100,00 TTC.

Maintenance et Support Technique

La maintenance de l'application couvre l'ensemble des mises à jour et des évolutions futures, ainsi que tout support technique nécessaire en cas de problème. Aucune facturation supplémentaire en "régie" n'est prévue, assurant ainsi un service complet et sans surprise pour la commune.

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 56/2024

Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux

Amendement

Pour les raisons citées dans le chapitre précédent, la Commission technique propose un amendement afin d'augmenter de CHF 2'100,00 TTC (CHF 2'081,00 TTC arrondi à la centaine supérieure, CHF 1'925,00 HT) le budget alloué pour permettre la réalisation d'une intégration avec l'Active Directory et la mise en place d'une authentification SSO.

En conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Commission technique adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 56/2024, amendé, et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

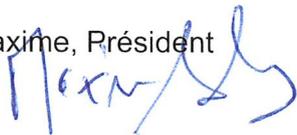
- vu le préavis municipal No 56/2024 adopté en séance de Municipalité du 17 juin 2024 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis municipal No 56/2024 amendé (augmenter le budget alloué de CHF 2'100,00 TTC)
- d'accorder un budget complémentaire de CHF 19'600,00 TTC au compte 02230 - 3133.00 dans le but de remplacer le logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité.

Romanel, le 09.09.2023

Saby Maxime, Président



Nathan Vannay, Rapporteur



Juan Carballo

